

IPP

– Fiche d'information détaillée de l'indicateur –

1^{ère} mise en œuvre de l'indicateur : 2^{ème} sem. 2019 / Dernière mise en œuvre de l'indicateur : en cours

CONTEXTE

Les inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) constituent un traitement de choix des troubles liés à l'acidité gastrique, notamment dans les indications prévues par l'AMM et pour lesquelles les durées préconisées vont de quelques jours à quelques semaines (en dehors des indications de prévention des récurrences). Dans ce cadre les effets indésirables (EI) sont peu fréquents et le plus souvent bénins. Cependant, ces traitements sont fréquemment poursuivis pendant des périodes prolongées, voire même indéfiniment, notamment du fait du rebond d'acidité lors de l'arrêt. Ainsi, en 2015, en France, près de 16 millions de patients ont eu au moins un remboursement d'IPP dont près de 8 millions correspondaient à une initiation de traitement. Pour 4% d'entre eux, soit près de 300 000 patients, la durée de traitement a dépassé 6 mois. Plusieurs autres études réalisées chez des patients âgés hospitalisés en service de gériatrie ont montré que la proportion d'utilisateurs au long cours pouvait varier de plus d'un tiers à près de 70%, avec une durée moyenne de traitement pouvant atteindre 6 ans.

Or, l'utilisation au long cours d'IPP expose les patients à certains EI parfois graves :

- affections digestives : infections intestinales notamment à Clostridium difficile, colite, malabsorption (vitamine B12, calcium, magnésium, ...), cancer gastrique
- fractures osseuses sur ostéoporose
- infections pulmonaires
- insuffisance rénale chronique

C'est pourquoi, il convient de réévaluer régulièrement l'intérêt de la prescription d'un IPP, de prescrire les doses les plus faibles et sur la durée la moins longue possible et de réaliser un sevrage progressif en cas d'exposition de longue durée.

OBJET

L'indicateur vise à apprécier, dans la patientèle médecin traitant, la part des patients adultes (≥ 18 ans) qui font l'objet d'un traitement par IPP depuis plus de 6 mois

REFERENCES

- Bulletin commun des Centres Régionaux de Pharmacovigilance d'Angers et de Nantes, Viginews n°9, mars 2020
<https://www.rfcrpv.fr/wp-content/uploads/2020/03/VIGINews-9-27-03.pdf>
- ANSM, Utilisation des inhibiteurs de la pompe à protons, Étude observationnelle à partir des données du SNDS (France, 2015), Décembre 2018
<https://ansm.sante.fr/uploads/2021/01/08/rapport-etude-utilisation-ipp-2018.pdf>

CONSTRUCTION

Formule :

$$Tx = \frac{\text{Nombre de patients avec un traitement par IPP depuis au moins 6 mois, parmi ...}}{\text{... les patients (médecin traitant) adultes (\geq 18 \text{ ans}) ayant eu au moins 1 délivrance d'IPP sur le semestre}} \times 100$$

Inclusions particulières :

- Numérateur
 - L'ensemble des traitements IPP sont pris en compte quel que soit le prescripteur
- Dénominateur
 - Au moins une délivrance d'IPP sur le semestre prescrite par le médecin traitant

Exclusions particulières :

- Numérateur
 -
- Dénominateur
 -

Particularités et/ou limites de la requête

- Un traitement d'au moins 6 mois correspond à la délivrance d'au moins 150 unités de traitement au cours des 180 jours qui précèdent la dernière délivrance observée au cours du semestre étudié
- Seuls les traitements remboursés sont pris en compte. Les délivrances sans prescription et donc sans remboursement ne sont pas présentes dans les bases

EVOLUTION ATTENDUE

Une diminution du pourcentage est attendue au fur et à mesure du temps